

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 juin 2021 à 20 h par visioconférence, avec enregistrement audio.

Sont présents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absents : Monsieur Denis Santerre, maire
Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de l'assemblée*

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 20 h 03. Elle remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, la séance du conseil est tenue par visioconférence. Le public n'est pas admis et il est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Faits saillants de la mairesse suppléante sur le rapport financier 2020 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)
 - 6.3. CMQ – Audits de conformité – Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations
 - 6.4. Augmentation de la limite de crédit sur la carte Affaires Visa Desjardins
 - 6.5. État de la situation concernant la pandémie Covid-19 (prochaines séances du conseil municipal)
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Dépôt, présentation et avis de motion du *Projet de règlement numéro 2021-05 fixant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal*
 - 8.2. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2021-2022
 - 8.3. Résultat d'appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé
 - 8.4. Embauche d'un journalier temporaire – Remplacement d'un congé de maladie
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Dépôt d'un procès-verbal de correction modifiant le *Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le zonage*
 - 10.2. Désignation de personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats
 - 10.3. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2021
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Embauche et formation des animateurs-accompagnateurs pour le camp de jour à l'été 2021
 - 11.2. Appui au Club de ski de fond de BDS – Démarche de financement pour un véhicule traceur

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

13.1. Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur

13.2. Demande d'appui sur le Plan vert pour la forêt du Bloc Québécois

14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2021-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 7 juin 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2021-118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 mai dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2021-119 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MAI 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mai 2021 :

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés) | 128 116.67 | \$ |
| Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501276 au #501300) | 17 808.10 | \$ |
| Total des comptes au 31 mai 2021 | 145 924.77 | \$ |

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Monsieur Pierre-K. St-Laurent s'interroge sur la pertinence de l'achat du terrain du Parc du Sacré-Cœur par la municipalité. Une lecture de la correspondance est effectuée. Les élus répondent à la question. Considérant la situation financière de la Fabrique et de l'état de l'église, les élus désirent éviter que le terrain du Parc du Sacré-Cœur soit vendu à un propriétaire privé. Ils désirent conserver le caractère public de ce parc et l'accès à la plage pour le bénéfice des citoyens.

6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #1, Madame Odette Simoneau, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. Faits saillants de la mairesse suppléante sur le rapport financier 2020 et le rapport du vérificateur externe (176.2.2 C.M.)

La mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Ce document sera intégré dans la prochaine parution du bulletin d'information municipale qui est distribué à toutes les adresses civiques de la municipalité à la fin de chaque mois.

6.3. CMQ – Audits de conformité – Adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations

Le conseil municipal est informé que la *Commission municipale du Québec* procèdera à deux missions d'audit de conformité au sein de la municipalité. L'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants est touché par ces audits de conformité qui visent l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

6.4. Augmentation de la limite de crédit sur la carte Affaires Visa Desjardins

2021-120 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT SUR LA CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS

Considérant les avantages de la carte de crédit Affaires Visa Desjardins afin de faciliter le paiement de certaines dépenses chez des fournisseurs occasionnels et les achats en ligne;

Considérant que le paiement par carte de crédit permet de diminuer le nombre de chèques émis en rassemblant certaines petites dépenses et en émettant un paiement unique pour ces dernières;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter la limite de crédit autorisée de la carte en vertu de la résolution #2015-190;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à faire les démarches nécessaires à l'augmentation de la marge de crédit de la carte Affaires Visa Desjardins et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution. La limite de crédit autorisée passera de 2 000 \$ à 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. État de la situation concernant la pandémie Covid-19 (prochaines séances du conseil municipal)

Il est annoncé que la prochaine séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2021 sera tenue en présentiel à la salle du conseil municipal et le public sera admis en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale du 30 juin prochain.

8.1. Dépôt, présentation et avis de motion du Projet de règlement numéro 2021-05 fixant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05

Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5, donne avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2021-05 fixant les limites de vitesse sur le réseau routier municipal* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits.

8.2. Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2021-2022

2021-121 ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF – SAISON HIVERNALE 2021-2022

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour abrasif en vertu de la résolution #2021-106;

Considérant que nous avons reçu que la soumission suivante :

- « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » au montant de 8.86 \$(8.75 \$ l'année passée) la tonne métrique de sable naturel tamisé et 11.86 \$ (11,75 \$ l'année passée) livré;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. » pour la fourniture de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux au prix de 8.86 \$ la tonne métrique tamisé et non-livré. Le besoin est estimé à 300 tonnes métriques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. Résultat d'appel d'offres public – Acquisition d'un camion de déneigement usagé

2021-122 ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ DE MARQUE INTERNATIONALE MODÈLE WORKSTAR ANNÉE 2019

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé en vertu de la résolution #2021-079;

Considérant que nous avons reçu les deux (2) soumissions conformes suivantes :

- « Le Centre Routier 1994 inc. » de Rivière-du-Loup au montant de 229 000 \$ plus les taxes;
- « Centre du Camion J.L. inc. » d'Amqui au montant de 256 000 \$ plus les taxes.

Considérant que le *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$* a été approuvé par les personnes habiles à voter le 30 mars dernier et par le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* le 28 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de « Le Centre Routier 1994 inc. » au montant de 263 292.75 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé de marque International modèle WorkStar HV513 de l'année 2019. Il est également résolu de libérer le 2^e soumissionnaire de son engagement dans le cadre du présent appel d'offres;

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution ainsi qu'à immatriculer le nouveau véhicule auprès de la *Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)*.

Cette dépense d'investissement (dépense nette de 240 421.38 \$) sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 2021-01 (225 000 \$) et le solde à même le surplus accumulé (15 421.38 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-123 EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

Considérant l'article 1093 du *Code municipal du Québec* relatif aux emprunts temporaires;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir un emprunt temporaire en attendant le financement permanent de la dépense réalisée dans le cadre du *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'ouvrir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis au montant de 225 000 \$ afin de permettre le paiement de la dépense réalisée dans le cadre du *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$*. Le taux d'intérêt sera préférentiel + 0,5 % lorsque l'emprunt temporaire sera utilisé.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et/ou la mairesse suppléante, Madame Véronique Lamarre, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. Embauche d'un journalier temporaire – Remplacement d'un congé de maladie

2021-124 EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN BÉLANGER À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE

Considérant que Monsieur Daniel Gamache, opérateur journalier, est en arrêt de travail depuis le 11 mai 2021 pour une raison médicale (santé);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le personnel temporaire en vue de son remplacement au sein du service des travaux publics;

Considérant que Monsieur Julien Bélanger a déjà été embauché à titre de journalier occasionnel et de remplacement et qu'il connaît déjà les tâches à effectuer en période estivale en vertu des résolutions #2013-090, #2018-110 et #2019-155;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'embaucher Monsieur Julien Bélanger à titre de journalier occasionnel pour une période indéterminée et selon les besoins de main d'œuvre du service des travaux publics. En cas de non-disponibilité de ce dernier, le directeur des travaux publics est autorisé à embaucher toute autre personne qui sera disponible et intéressée par le poste de journalier temporaire. Le salaire sera établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 3 – 17.20 \$/h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Dépôt d'un procès-verbal de correction modifiant le Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le zonage

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt d'un procès-verbal de correction du *Règlement numéro 2008-06-6 modifiant le zonage* adopté le 3 mai dernier (à l'article 10, la numérotation 7.3.10 est remplacé par 7.3.11).

10.2. Désignation d'une personne responsable pour la délivrance des permis et certificats

2021-125 DÉSIGNATION D'ÉTUDIANTS À TITRE D'ADJOINTS TECHNIQUES EN URBANISME – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, la Municipalité de Baie-des-Sables doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme;

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale, la MRC de La Matanie fournit des services en matière d'urbanisme à la municipalité;

Considérant que la MRC de La Matanie a engagé deux (2) étudiants au poste d'adjoint technique en urbanisme pour l'année 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de ces étudiants à la liste des fonctionnaires désignés par la municipalité en vertu de la résolution #2021-036;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

De désigner pour l'année 2021, Monsieur Arnaud Lombard-Dionne et Madame Gabrielle Giguère à titre d'adjoints techniques en urbanisme afin qu'ils puissent assister les inspecteurs en bâtiments de la MRC dans leur travail.

De transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. *Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2021*

2021-126 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX POUR L'ANNÉE 2021

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc., la nouvelle entité portant maintenant le nom d'Innergex;

Considérant qu'il reste un solde affecté (retenue) pour l'année 2018 d'un montant de 375 \$ pour le Club de ski de fond de Baie-des-Sables;

Considérant que le solde disponible du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2020 est de 300 \$ dans le cadre du volet 1;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2021 est de 26 183,17 \$;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 17 mai 2021 et de demander à Innergex de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

| SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT | |
|---|-------------|
| Corporation de Développement de Baie-des-Sables (Fonds de roulement) | 1 183.17 \$ |

| VOLET I (Montant disponible en 2021 : 5 300 \$) | |
|---|---------------------|
| Organismes retenus | Montant (\$) |
| Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables | 751.45 |
| Club de ski de fond de Baie-des-Sables | 664.74 |
| Comité de la bibliothèque Marie-Ratté | 640.00 |
| Comité pour la sauvegarde du quai | 631.70 |

| | |
|--|--------------------|
| Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables | 570.23 |
| Cercle de Fermières de Baie-des-Sables | 556.91 |
| Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables | 491.33 |
| Garde paroissiale de Baie-des-Sables | 404.62 |
| Comité d'embellissement de Baie-des-Sables | 300.00 |
| Fabrique de Baie-des-Sables | 289.02 |
| TOTAL – VOLET I | 5 300.00 \$ |

| VOLET II (Montant disponible en 2021 : 20 000 \$) | | | | |
|--|------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Organismes retenus | Montant accepté | Montant déjà versé | Montant à verser | Retenue (ou solde) |
| Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la Résidence des Sables) | 7000.00 | 0.00 | 7000.00 | 0.00 |
| Comité d'embellissement de Baie-des-Sables (Escalier escamotable pour l'accès à la plage, chaises au Parc du Sacré-Cœur et enseigne au Sentier des Rosiers) | 4235.65 | 0.00 | 3176.74 | 1058.91 |
| Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Achat de matériel informatique) | 2000.00 | 0.00 | 1500.00 | 500.00 |
| Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Achat d'un véhicule traceur) | 1931.63 | 0.00 | 1448.72 | 482.91 |
| École Assomption (Réfection de la cour d'école) | 1931.63 | 0.00 | 1448.72 | 482.91 |
| Fabrique de Baie-des-Sables (Installation d'une clôture de sécurité autour de l'église) | 862.75 | 0.00 | 862.75 | 0.00 |
| Comité de la bibliothèque Marie-Ratté (Achat d'un projecteur extérieur avec écran) | 640.20 | 0.00 | 640.20 | 0.00 |
| Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager) | 488.64 | 0.00 | 488.64 | 0.00 |
| Chorale de Baie-des-Sables (Achat d'un ordinateur portable) | 458.52 | 0.00 | 458.52 | 0.00 |
| Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Achat de plaques chauffantes et d'un congélateur) | 450.98 | 0.00 | 450.98 | 0.00 |
| TOTAL AFFECTATION – VOLET II | 20 000.00 \$ | 0.00 \$ | 17 475.27 \$ | 2 524.73 \$ |
| SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE) | 0.00 \$ | | | |

Les commandites dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante (sauf exception) lorsqu'elles excèdent la somme de 1 000 \$: 75 % du montant à la signature de l'entente et 25 % au dépôt du rapport final.

Il est également résolu de remercier les membres de la Corporation de développement pour l'analyse des demandes.

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. *Embauches et formation des animateurs-accompagnateurs pour le camp de jour à l'été 2021*

2021-127 EMBAUCHE DE MADAME MARIANE FORTIN À TITRE D'ANIMATRICE EN CHEF POUR LE CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ 2021

Considérant les résolutions #2021-018 et #2021-112 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un camp de jour durant la période estivale 2021;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par la direction et la coordonnatrice en loisir;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'embaucher Madame Marianne Fortin à titre d'animatrice en chef du camp de jour à l'été 2021. Cette animatrice aura la responsabilité et la charge du camp de jour.

La période de travail est du 28 juin au 6 août 2021 (6 semaines). L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 14,00 \$ de l'heure.

La candidate retenue travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-128 EMBAUCHE DE MONSIEUR TRISTAN BEAULIEU À TITRE D'ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ 2021

Considérant les résolutions #2021-018 et #2021-112 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un camp de jour durant la période estivale 2021;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par la direction et la coordonnatrice en loisir;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'embaucher Monsieur Tristan Beaulieu à titre d'animateur au camp de jour à l'été 2021.

La période de travail est du 28 juin au 6 août 2021 (6 semaines). L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 13,50 \$ de l'heure.

Le candidat retenu travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-129 EMBAUCHE DE MADAME ÉLODIE BRUNEAU À TITRE D'ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ 2021

Considérant les résolutions #2021-018 et #2021-112 relatives aux demandes de financement et à la mise en place d'un camp de jour durant la période estivale 2021;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par la direction et la coordonnatrice en loisir;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'embaucher Madame Élodie Bruneau à titre d'animatrice au camp de jour à l'été 2021.

La période de travail est du 28 juin au 6 août 2021 (6 semaines). L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, soit du lundi au vendredi. Le salaire est de 13,50 \$ de l'heure.

La candidate retenue travaillera également sous la supervision de la coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion et du directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-130 FORMATION DU PERSONNEL TRAVAILLANT AU CAMP DE JOUR

Considérant qu'il est nécessaire de bien préparer et outiller les animateurs-accompagnateurs qui travailleront au camp de jour de la municipalité et cela, particulièrement dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser l'inscription des candidats(es) retenus(es) aux formations suivantes selon les besoins :

- Formation Premiers secours offert par l'Unité Régionale de Loisir et de Sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent d'une durée de 8 heures au coût de 57.50 \$ taxes incluses par participant;
- Formation en ligne DAFA (diplôme d'attitude aux fonctions d'animateur) offert par l'URLS du BSL d'une durée de 33 heures au coût de 57.50 \$ taxes incluses pour l'animatrice en chef;
- Formation en ligne Remue-Méninges de l'Association des camps du Québec (ACQ) au coût de 46 \$ taxes incluses par participant (4h30 de capsules vidéo et une visioconférence en direct de 3 heures);
- Webinaire sur les troubles d'apprentissage en camp de jour offert par l'Institut des troubles de l'apprentissage au coût de 40 \$ plus les taxes;
- Formation accompagnement camp de jour offerte gratuitement par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);
- Toutes autres formations jugées pertinentes par la coordonnatrice en loisir et la direction.

Les participants seront rémunérés pour ces formations. Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2020-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

La coordonnatrice en loisir, Madame Isabelle Dion, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Appui au Club de ski de fond de BDS – Démarche de financement pour un véhicule traceur

2021-131 APPUI AU CLUB DE SKI DE FOND DE BAIE-DES-SABLES – DÉMARCHE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE TRACEUR

Considérant que le Club de ski de fond de Baie-des-Sables permet aux gens de la région de profiter de sentiers hivernaux de qualité à faible coût;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables reconnaît l'apport important de ce partenaire qui fait la promotion, valorise et encourage les gens de tous âges à adopter un mode de vie sain et actif;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'appuyer le Club de ski de fond de Baie-des-Sables dans ses démarches de financement en vue d'acquérir un nouveau véhicule traceur fiable, pratique et polyvalent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Fabrique de Baie-des-Sables – Terrain du parc du Sacré-Cœur*

Madame Marie-Claude Saucier fait un résumé de la rencontre tenue le 18 mai dernier avec les membres du Conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables. Afin de pouvoir offrir un prix d'achat à la hauteur des attentes du Conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables, le conseil municipal aimerait connaître le coût d'installation final de la clôture. Des démarches de financement pourraient être entreprises auprès de différents fonds (FRR).

13.2. *Demande d'appui sur le Plan vert pour la forêt du Bloc Québécois*

2021-132 APPUI AU PLAN VERT POUR LA FORÊT DU BLOC QUÉBÉCOIS

Considérant que le Bloc Québécois a présenté en avril dernier un plan vert pour maximiser la filière forestière au Bas-St-Laurent et en Gaspésie;

Considérant que dans ce plan vert, le Bloc Québécois fait huit (8) propositions au gouvernement fédéral :

1. Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement public qui favorise l'utilisation des produits du bois, notamment en établissant l'empreinte carbone comme critère d'octroi des contrats;
2. Accroître les budgets de recherche fondamentale et développement attribués à la filière forestière, notamment en matière de bioproduits, de construction et de pratiques forestières durables;
3. Soutenir l'émergence de nouveaux produits à forts potentiels issus de la forêt comme les bioplastiques, les produits biochimiques et les biocarburants;
4. Développer une chaîne de valeur au Canada pour transformer davantage les ressources forestières en bioproduits au niveau de la seconde et troisième transformation;
5. Soutenir la diversification des marchés d'exportation de nos produits forestiers et s'assurer que les programmes d'aide bénéficient équitablement à toutes les provinces et au Québec;
6. Rendre plus flexibles les programmes fédéraux déjà existants, notamment pour permettre aux plus petits joueurs d'avoir accès à du financement;
7. Identifier les moyens d'accroître la productivité de la croissance annuelle des forêts du Québec;
8. Profiter de l'arrivée de la nouvelle administration à la Maison-Blanche afin d'obtenir une pleine exemption de tout tarif sur les exportations de bois d'œuvre québécois à destination des États-Unis.

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables appuie le Bloc Québécois auprès du gouvernement fédéral dans les revendications présentées dans son plan vert pour la forêt.

Que copie de cette résolution soit transmise à Madame Kristina Michaud, députée d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. Période de questions du public

Aucune autre question n'a été reçue du public pour cette séance

15. Levée de l'assemblée

2021-133 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Alain Leprince résolu de lever la séance à 20 h 56.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Véronique Lamarre, mairesse suppléante de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Véronique Lamarre
Mairesse suppléante